

Réunion du conseil d'administration de SIC
12-13 avril 2005
Ottawa, Ontario

Résumé des principales décisions

1. Ouverture de la réunion

M. Drew Love, directeur des sports à l'Université Carleton et président bénévole de SIC, se retire temporairement de ses fonctions de président de SIC durant le processus d'appel de la part de son université d'une décision du conseil d'administration. M. Dick White, président élu de SIC, le remplacera durant cette période. Cette façon de faire respecte les statuts de SIC. M. White dirige donc la réunion.

2. Nouveaux projets

a) Stratégie de télévision de SIC

P. Murray présente un plan de télévision qui assurerait SIC de 22 semaines de couverture nationale – incluant quelques programmes doubles – un total de 30 rencontres télévisées au coût de 20 000 \$ par match télédiffusé, pour un grand total de 600 000 \$. Le plan prévoit la présentation de matchs interuniversitaires de la saison régulière de la fin du mois de septembre jusqu'à la Coupe Vanier, pour ensuite reprendre en janvier jusqu'à la fin du mois de mars.

On a demandé à Peter Metuzals d'étoffer la rédaction du projet pour pouvoir le présenter à l'AGA. On devra y trouver un budget détaillé et le plan de réalisation du projet.

b) Lutte à l'exode des étudiants athlètes canadiens

M. MacGregor a présenté un projet de lutte à l'exode des étudiants athlètes canadiens qui mettrait en valeur les avantages au plan sportif et des études de poursuivre sa carrière dans une université canadienne. Du matériel didactique serait préparé à l'intention des athlètes, des parents et des entraîneurs.

c) Célébration du Top huit académique canadien (annexe 6)

S. Newton précise que l'approche actuelle de réunir (en les déplaçant par avion) les finalistes pour une soirée d'hommage présentée dans le cadre de l'AGA ne donne pas les résultats escomptés. Une suggestion – suite à un petit sondage maison – assurer la publication dans un magazine national, comme le MacLean's et L'Actualité et dans les programmes des championnats, d'une publicité mettant en valeur les réalisations exceptionnelles de ces étudiantes et étudiants athlètes.

3. Budget

Les orientations suivantes ont été retenues par le conseil sur le financement des trois projets décrits ci-devant :

- Plan de télévision : Recommandation à l'AGA de lancer le projet immédiatement.
- Lutte à l'exode des étudiants : Lancer le projet en 2005-2006 si Sport Canada assure le financement, sinon attendre en 2006-2007.

- Top huit académique : Recommandation à l'AGA de procéder immédiatement avec l'idée de promouvoir ces personnes dans un magazine national. P. Metuzals préparera un estimé des coûts (incluant la version francophone) et explorera la possibilité d'obtenir un rabais important dans le cadre d'une publicité de nature de service au public pour un organisme sans but lucratif.

4. Contrôle de dopage

DÉBUT DE LA SANCTION ET ADMISSIBILITÉ

On a oublié de reproduire quelques articles de la politique lors de la mise à jour pour 2004-2005.

05-04-03

Wilson/St-Denis

Adoptée

Recommander à l'AGA de récupérer les deux articles manquants et d'ajouter les précisions qui les accompagnent à l'alinéa 90.20.7.3

90.20.7.3.1 - Si la suspension est imposée un mois avant la fin de la saison, l'athlète perd son admissibilité pour les deux premiers mois de la saison suivante. Cette période inclut les camps d'entraînement.

90.20.7.3.2 - Si la suspension est imposée deux mois avant la fin de la saison, l'athlète perd son admissibilité pour le premier mois de la saison suivante. Cette période inclut les camps d'entraînement.

Dans ces cas, la référence à « camp d'entraînement » doit être remplacée un libellé qui précise que la suspension se poursuit à compter de la date de la première compétition qui est considérée pour l'imputation de l'admissibilité à SIC. Par contre, que le reste de la suspension soit la moindre de l'une ou l'autre de ces deux possibilités : 50 % du calendrier de ligue de l'équipe ou la durée temporelle réelle prévue par la suspension. De plus, si l'athlète choisit de ne pas participer, il n'y aurait pas perte d'admissibilité durant l'année où la suspension se termine.

Pour fins d'interprétation, la fin de la saison d'un athlète correspond à la fin des activités de son équipe, incluant les séries de fin de saison et le championnat canadien si son équipe y participe.

RÉVOCATION DES PRIX ET DES RECORDS

04-05-04

St-Denis/Sheahan

Adoptée

Recommander à l'AGA que la sanction pour usage d'une substance interdite considérée comme n'aidant pas à améliorer la performance sportive soit limitée à la diffusion d'un communiqué de presse par le CCÉS et qu'il n'y ait pas de révocation des prix et records au dossier de l'individu.

5. Recherche et développement

On a demandé à M. Hall et au comité de R&D de lancer la démarche qui permettra de déterminer les taux de graduation des étudiants athlètes de SIC.

6. Comité des ressources humaines

05-04-05

Hoffman/Sheahan

Adoptée

Que Mme Judy McRae soit nommée provisoirement au comité des ressources humaines.